

CODE D'ÉTHIQUE & DE DÉONTOLOGIE

CYFA PATRIMOINE

Rappel : Art 226- 13 du code pénal, art L6313-10 et art R 6322-59 du code du travail
En qualité de professionnels de l'immobilier, nous nous appuyons sur les principes fondamentaux fondés sur le respect de la loi et des règles déontologiques et éthiques propres à notre profession. Ainsi, nous en appliquons 11 et garantissons :

COMPÉTENCES

Avoir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et à jour.

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Travailler avec conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité.

RESPECT DES LOIS & RÉGLEMENTS

Respecter les lois et obligations de vigilance.

TRANSPARENCE

Donner des informations exactes, intelligibles et complètes.

ORGANISATION & GESTION

Être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

CONFIDENTIALITÉ

Rester prudent et discret dans l'utilisation des données sauf en cas d'obligation légale.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

Veiller aux intérêts des mandants et respecter les droits des autres parties.

DISCIPLINE

Eviter tout comportement pouvant nuire à l'action de discipline. Se conformer aux décisions.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Eviter tout conflit d'intérêt avec les mandants ou tout autre partie.

CONFRATERNITÉ

Entretenir des rapports bienveillants, une concurrence libre, saine et loyale.

RÉGLEMENT DES LITIGES

S'efforcer de résoudre à l'amiable tout litige avec bonne foi & réactivité.